

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil de communauté du**  
**4 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

**PRESENTS** : Annie BERTHET, Sébastien BENOIT-GUYOD, Robert BONNEFOY, Daniel CHEVASSUS, Delphine GALLOIS, Évelyne GAY, Sandrine GRENIER, Christiane GROS, Françoise JEANNEROD, Bernadette LACROIX, Jean-Sébastien LACROIX, Francis LESEUR, Bernard MAMET, Nolwenn MARCHAND, Marcel PROST, Liliane REGAD, Bernard REGARD.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Claire CRETIN (pouvoir à Bernard MAMET), Stéphane SOUFALIS (pouvoir à Nolwenn MARCHAND).

**ABSENTS** : Cathy BON, Gilles BOURQUI, Jean-Michel VANINI.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce dernier conseil de communauté du mandat.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Mme Delphine GALLOIS.

**Délibération n°2020/010 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2020**

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 19 février 2020.

M. le Président fait part d'une observation transmise par Mme Claire CRETIN concernant le projet Jura'lympiades. Il convient de préciser qu'il est porté par l'ENJ (Espace Nordique Jurassien) et par l'Inspection académique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 février 2020, en ajoutant la précision de Mme Claire CRETIN.

### **Délibération n°2020/011 : Attribution d'une subvention au musée de la Boissellerie dans le cadre des JOJ**

M. le Président explique que le Musée de la Boissellerie a participé aux animations dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) et il propose de leur attribuer une subvention de 140 € pour couvrir les frais engagés à l'occasion du pot d'inauguration de l'exposition temporaire « Skis et champions made in Bois d'Amont ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 140 € à l'association des gardiens du musée de la Boissellerie.

### **Délibération n°2020/012 : Bilan moral et financier des actions d'animation et de communication menées par la CCSR autour des Jeux Olympiques de la Jeunesse**

M. le Président donne la parole à Mme Delphine GALLOIS qui dresse le bilan des actions d'animations et de communication menées par la CCSR à l'occasion des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Le support de cette présentation est annexé au présent compte-rendu.

*Arrivée de M. Sébastien BENOIT-GUYOD à 18h56 et de M. Jean-Sébastien LACROIX à 18h58.*

Mme Delphine GALLOIS souligne que la CCSR a réussi, comme le souhaitait M. le Préfet dans ses premières instructions, à faire rayonner son territoire au-delà de ses frontières. MM. Thomas BACH, Président du CIO (Comité International Olympique), et Michel VION, président de la fédération française de ski, ont reconnu le succès populaire et sportif de cet événement. La Station des Rousses va profiter de cette aura olympique et sera inscrite à jamais comme la première station à avoir accueilli des Jeux Olympiques transfrontaliers. Mme Delphine GALLOIS indique que malgré sa petite taille, le territoire a montré qu'il était capable de grandes réalisations. Cela n'a pas été de tout repos, avec des détracteurs initiaux et une pression de la part de la Région. Mais, cela a été possible grâce à la bonne collaboration qui s'est nouée avec les équipes du Stade des Tuffes et Trans'Organisation. Mme Delphine GALLOIS espère que ce moment sera fondateur pour les prochains élus. Elle remercie enfin tous ceux qui ont contribué à cette réussite (bénévoles, champions, agents de la CCSR, etc.).

M. Guillaume GARCIN donne lecture des principaux points concernant le bilan financier de l'évènement pour la CCSR :

- des dépenses s'élevant à 215 381,35 €, tenant compte de 64 700 € de valorisation des heures passées par les élus, les agents de la CCSR et les bénévoles ;
- des recettes s'élevant à 234 154,40 €, en rappelant que le Conseil de communauté avait alloué une somme de 100 000 € à cet événement ;
- le budget a donc été parfaitement respecté et il n'y aura pas besoin de consommer la totalité de l'enveloppe de 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **PREND ACTE** à l'unanimité du bilan moral et financier des actions d'animations et de communication menés par la CCSR à l'occasion des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

M. le Président souligne que cela est d'autant plus agréable que le budget n'a pas été dépassé. Il remercie Madame Delphine GALLOIS, les élus et agents de la CCSR qui se sont fortement investis.

### **Délibération n°2020/013 : Demande de subvention pour un hébergement touristique**

M. le Président explique que M. Henrick RIOTTOT sollicite une aide financière de la CCSR pour la rénovation de l'ancienne Loge de Beauregard située au 380 La Combe du Galand à Prémanon. Il s'agit de réhabiliter le bâtiment pour créer 6 appartements de grande capacité permettant d'accueillir 64 lits. L'ensemble du bâtiment sera rénové en totalité en conservant les murs, le toit et les dalles.

M. le Président indique que cette demande entre dans le cadre du « Schéma territorial de développement des hébergements touristiques », mis en place en 2009 et repris dans le Contrat de Station 2014-2020 sous l'intitulé « Soutenir les hôteliers et hébergeurs collectifs dans les actions de communication, commercialisation et aménagement intérieur ». La fiche-action concernée prévoit que la CCSR peut intervenir à hauteur de 60% des dépenses éligibles, dans la limite de 5 000,00 €.

M. le Président ajoute que le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté serait également sollicité. Ce dernier ne pourra étudier la demande que si la CCSR y apporte une réponse favorable.

M. le Président propose donc aux conseillers communautaires d'accorder une aide de 5 000,00 € à ce projet.

M. Nolwenn MARCHAND précise que la commune de Prémanon vient de recevoir la demande de permis de construire.

Mme Evelyne GAY souligne que ce projet va dans le bon sens. L'hébergement pouvant accueillir 64 personnes, cela représente plus qu'un bus et il n'y a pas beaucoup d'hébergement de cette capacité sur la Station.

M. le Président espère que ce projet verra bien le jour et viendra enrichir l'offre d'hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 000 € à M. Henrick RIOTTOT pour la réhabilitation de l'ancienne Loge de Beauregard, en vue de créer 6 appartements de grande capacité permettant d'accueillir 64 lits touristiques. Le versement interviendra sur présentation des factures acquittées.

### **Délibération n°2020/014 : Approbation du compte de gestion 2019 - budget principal et budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont »**

Le Conseil de communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont » dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **Délibération n°2020/015 : Approbation du compte administratif 2019 - budget principal et budgets annexes**

M. le Président donne la parole à Mme Romane MEILLAT qui expose les principaux chiffres des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes de la CCSR :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **✓ Fonctionnement**

Dépenses	4 066 841,71 €
Recettes	4 116 580,56 €
Résultat de l'exercice 2019	49 738,85 €
Excédent 2018 reporté	217 826,57 €
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>267 565,42 €</u>

#### **✓ Investissement**

Dépenses	716 397,00 €
Recettes	617 874,41 €
Résultat de l'exercice 2019	-98 522,59 €
Excédent 2018 reporté	219 640,47 €
Restes à réaliser dépenses	2 277 938,39 €
Restes à réaliser recettes	2 128 882,23 €
<u>Résultat global d'investissement</u>	<u>-27 938,28 €</u>

### **BUDGET ANNEXE « ACTIVITES ETE/HIVER »**

#### **✓ Fonctionnement**

Dépenses	988 648,11 €
Recettes	988 667,76 €
Résultat de l'exercice 2019	19,65 €
Excédent 2018 reporté	459,64 €
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>479,29 €</u>

#### **✓ Investissement**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice 2018	0,00 €
Résultat 2017 reporté	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
<u>Résultat global d'investissement</u>	<u>0,00 €</u>

### **BUDGET ANNEXE « MAISON MEDICALE »**

#### **✓ Fonctionnement**

Dépenses	23 621,50 €
Recettes	34 652,64 €
Résultat de l'exercice 2019	11 031,14 €
Excédent 2018 reporté	77 124,79 €
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>88 155,93 €</u>

#### **✓ Investissement**

Dépenses	15 726,00 €
Recettes	16 489,00 €
Résultat de l'exercice 2019	763,00 €
Excédent 2018 reporté	3 979,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
<u>Résultat global d'investissement</u>	<u>4 742,00 €</u>

**BUDGET ANNEXE « ESPACE DES MONDES POLAIRES »****✓ Fonctionnement**

Dépenses	1 098 568,35 €
Recettes	1 325 175,33 €
Résultat de l'exercice 2019	226 606,98 €
Excédent 2018 reporté	0,00 €
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>226 606,98 €</u>

**✓ Investissement**

Dépenses	429 872,65 €
Recettes	2 126 325,84 €
Résultat de l'exercice 2019	1 696 453,19 €
Déficit 2018 reporté	-1 589 391,98 €
Restes à réaliser dépenses	1 922 167,38 €
Restes à réaliser recettes	1 580 457,65 €
<u>Résultat global d'investissement</u>	<u>-234 648,52€</u>

**BUDGET ANNEXE « TRANSPORT SKIBUS ESTIBUS »****✓ Fonctionnement**

Dépenses	267 654,88 €
Recettes	261 804,91 €
Résultat de l'exercice 2019	-5 849,97 €
Excédent 2018 reporté	9 600,69 €
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>3 750,72 €</u>

**✓ Investissement**

Dépenses	93 500,00 €
Recettes	93 500,00 €
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €
Résultat 2018 reporté	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
<u>Résultat global d'investissement</u>	<u>0,00 €</u>

**BUDGET ANNEXE « ZA DE TRECHAUMONT »****✓ Fonctionnement**

Dépenses	329 541,32 €
Recettes	334 932,12 €
Résultat de l'exercice 2019	5 390,80 €
Excédent 2018 reporté	52 351,50 €
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>57 742,30 €</u>

**✓ Investissement**

Dépenses	329 541,32 €
Recettes	238 925,15 €
Résultat de l'exercice 2019	-90 616,17 €
Déficit 2018 reporté	-238 925,15 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
<u>Résultat global d'investissement</u>	<u>-329 541,32 €</u>

M. le Président rappelle qu'il aimerait bien que les parcelles de la ZA de Tréchaumont puissent être vendues.

M. Francis LESEUR le souhaite également, mais cela prend du temps. Il a encore eu des contacts récemment.

M. le Président quitte la salle à 19h25 et le Conseil de communauté siège sous la présidence de M. Marcel PROST, doyen d'âge, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marcel PROST demande s'il y a des questions, des demandes de précisions. En l'absence de remarques, il soumet les comptes administratifs de la CCSR au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs de la CCSR pour l'exercice 2019 (budget principal et budgets annexes).

Retour de M. le Président à 19h32.

M. Marcel PROST donne lecture du résultat du vote sur les comptes administratifs et M. le Président remercie les conseillers communautaires de leur confiance, ainsi que les services de la CCSR pour le travail accompli.

**Délibération n°2020/016 : Affectation des résultats de l'exercice 2019 - budget principal et budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont »**

Le Conseil de communauté, après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat des différents budgets comme suit :

1. Budget principal

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	267 565,42 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	27 938,28 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	239 627,14 €
Total affecté au c/1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2. Budget annexe « Activités été/hiver »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	479,29 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	479,29 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3. Budget annexe « Maison médicale »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	88 155,93 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	88 155,93€
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4. Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	226 606,98 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	226 606,98 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5. Budget annexe « Transport Skibus Estibus »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	3 750,72 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 750,72 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6. Budget annexe « ZA de Tréchaumont »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	57 742,30 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	57 742,30 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Délibération n°2020/017 : Vote du budget primitif - exercice 2020 - budget principal**

M. le Président rappelle que les conseillers communautaires ont tous reçu le projet de budget pour 2020. Ce document a été préparé à travers le débat d'orientations budgétaires et les réunions de la commission « finances ». Ce budget ne veut pas contraindre la prochaine équipe et cette dernière pourra lui apporter les modifications qu'elle souhaite. Les taux d'imposition sont en particulier maintenus au niveau de l'année dernière.

Mme Romane MEILLAT indique en préalable que deux modifications ont impacté le budget depuis son envoi :

- Elle a contacté les services de la Direction Générale des Finances Publiques pour obtenir une estimation des bases de la fiscalité et ces dernières sont plus importantes qu'estimées initialement. Par ailleurs, les services fiscaux ont précisé qu'il y a lieu, pour estimer le montant de la taxe d'habitation qui sera compensé par l'Etat, de partir sur les taux 2019 votés par la CCSR et non ceux de 2017 comme cela avait été envisagé initialement. Ainsi, il y a 80 000 € de recettes supplémentaires.
- Une erreur était présente en section d'investissement où des recettes étaient comptées deux fois.

Mme Romane MEILLAT présente donc les nouveaux chiffres des budgets primitifs 2020 de la CCSR.

Mme Annie BERTHET remarque que la contribution au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) n'est pas négligeable.

M. Francis LESEUR rappelle que la CCSR ne fait que « boîte à lettres » pour les ordures ménagères puisqu'il y a une recette en face de cette dépense.

M. Marcel PROST relève que les activités été-hiver nécessitent encore une forte participation qui s'élève à 280 000 €. Il souligne que ce sont surtout les activités été qui sont concernées.

Mme Evelyne GAY précise que l'estimation des recettes de fonctionnement est prudente au regard de ce qui a été réalisé l'an dernier.

M. le Président rappelle que si la subvention au musée de la Boissellerie (342 000 €) est inscrite en totalité, elle sera versée sur deux exercices budgétaires.

M. Nolwenn MARCHAND s'étonne de trouver en projets d'investissements des éléments non retenus par la commission « finances » comme le véhicule d'animation.

M. Guillaume GARCIN précise qu'un nouveau devis a été transmis par la SOGESTAR concernant le véhicule d'animation que les élus trouvaient trop cher. On pourrait partir sur un véhicule d'occasion à 15 000 € HT / 16 000 € HT au lieu de 30 000 € HT pour un véhicule neuf.

M. Nolwenn MARCHAND n'a pas souvenir d'avoir vu le renouvellement du site Internet à 10 000 € en commission « finances ».

M. le Président répond qu'il était bien dans la liste des investissements, en opération « non affectée ».

M. Nolwenn MARCHAND trouve ce montant de 10 000 € élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	4 422 327,14 €
Investissement (dépenses et recettes)	3 475 737,02 €



**Délibération n°2020/018 : Vote du budget primitif - exercice 2020 - budget annexe**  
**« Espace des Mondes Polaires »**

Mme Romane MEILLAT expose les grands chiffres du budget annexe « Espace des Mondes Polaires ».

Mme Evelyne GAY rappelle que l'on a un problème avec l'électricité et que la facture s'élève à 122 000 € par an. Le bâtiment avait été vendu comme super économe et ce serait intéressant que les architectes soient questionnés. Il faudrait s'adresser au concepteur du bâtiment pour qu'il trouve la panne.

Mme Evelyne GAY relève également que les frais de nettoyage ont augmenté. L'augmentation correspond environ à l'inflation, mais cela fait quand même 4 900 € par mois. Mme Evelyne GAY reconnaît cependant que le bâtiment est grand et blanc.

M. le Président explique que si on prend une entreprise moins chère, la qualité sera moindre.

M. Francis LESEUR indique que l'entreprise de nettoyage mobilise au moins 4 agents pour l'entretien du bâtiment et qu'elle vient tous les jours.

M. Nolwenn MARCHAND souligne que le chapitre 012 « charges de personnel » n'aide pas à l'équilibre financier de ce budget. Si les charges refacturées par la CCSR baissent, le volume global a lui augmenté.

M. le Président donne la parole à M. Guillaume GARCIN qui explique qu'il y a trois raisons principales à cette augmentation :

- le remboursement en 2020 de deux années de charges d'agents techniques à la commune de Prémanon, contre une année l'exercice précédent ;
- l'absence d'agents à l'EMP pendant plusieurs mois au cours de 2019 qui ont entraîné une baisse de charge sur cet exercice, baisse que l'on ne retrouve pas en 2020 ;
- la réorganisation des services qui s'est avérée plus coûteuse qu'envisagée puisqu'il est apparu lors des entretiens de recrutement que la CCSR ne trouverait pas de candidat adéquat avec le niveau de salaire qu'elle s'était fixé.

Mme Delphine GALLOIS demande si des actions sont prévues pour remédier aux 100 000 € d'électricité.

Mme Evelyne GAY rappelle qu'une étude a été lancée pour trouver l'origine du problème. Elle souhaiterait cependant que l'on contacte les concepteurs.

M. Nolwenn MARCHAND s'interroge aussi sur le chapitre 752 « revenus des immeubles » : 34 000 € étaient inscrits en prévisionnel 2019 et 24 000 € ont été réalisés. En 2020, il n'y a que 19 800 € de prévus...

Mme Evelyne GAY indique qu'il s'agit du loyer du bistrot polaire. Ce serait pire s'il n'y avait personne et même pas ces 19 800 €.

M. le Président précise qu'il s'agit d'un chiffre prévisionnel et que l'on espère que ce chiffre soit meilleur.

M. Nolwenn MARCHAND déclare qu'il votera contre ce budget primitif où on laisse filer les dépenses et où les recettes baissent.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, avec 18 voix pour et 1 voix contre, d'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 218 640,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	2 151 212,67 €

Contre : M. Nolwenn MARCHAND.

**Délibération n°2020/019 : Vote du budget primitif - exercice 2020 - budget annexe « Activités été - hiver »**

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe « Activités été-hiver » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « activités été - hiver »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 023 064,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	0,00 €

**Délibération n°2020/020 : Vote du budget primitif - exercice 2020 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »**

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe « Transport Skibus Estibus » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Transport Skibus Estibus »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	276 100,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	100 000,00 €

**Délibération n°2020/021 : Vote du budget primitif - exercice 2020 - budget annexe « Maison médicale »**

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe « Maison médicale » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « maison médicale »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	124 955,93 €
Investissement (dépenses et recettes)	116 797,93 €

**Délibération n°2020/022 : Vote du budget primitif - exercice 2020 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »**

M. Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite que l'on commence à vendre.

M. Francis LESEUR déplore qu'il y ait davantage de surface goudronnée que de surface constructible dans cette zone d'activités. Il rappelle qu'il l'avait dit dès le début du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « ZA de Tréchaumont »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	790 530,11 €
Investissement (dépenses et recettes)	1 029 541,32 €

### **Délibération n°2020/023 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2020**

M. le Président rappelle que par délibération n°2015/044 du 13 mai 2015, le Conseil de communauté a décidé de créer un budget annexe M43 développé, spécifique au service de transport « Skibus et Estibus » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour abonder le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2020, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre depuis le budget principal à hauteur de 180 000,00€.

Vu l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant que le service public du transport Skibus et Estibus exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 180 000,00€ au budget annexe 2020 « Transport Skibus Estibus » et **DIT** que cette somme sera imputée à l'article 657364 du budget primitif du budget principal 2020.

### **Délibération n°2020/024 : Prêt du budget principal au budget annexe « Transport Skibus Estibus » - exercice 2020**

M. le Président rappelle qu'il existe un décalage entre les dépenses du budget annexe « Transport Skibus Estibus » (concentrées sur les périodes janvier-avril et août-septembre) et ses recettes (remboursement de TVA intervenant fin mai et fin octobre, et participations SOGESTAR intervenant en décembre). Pour faire face aux besoins de trésorerie qui en résultent, le budget principal est amené à faire un prêt au budget annexe « Transport Skibus Estibus » qu'il convient d'acter par délibération de la collectivité.

Il convient de porter la capacité de prêt pour l'exercice 2020 à 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'APPROUVER le principe de la souscription d'un prêt par le budget annexe « Transport Skibus Estibus » auprès du budget principal ;
- d'AUTORISER le budget principal à prêter jusqu'à 100 000 € au budget annexe « Transport Skibus Estibus » pour l'exercice 2020 ;
- d'AUTORISER le budget annexe « Transport Skibus Estibus » à rembourser le budget principal à hauteur du maximum prêté par ce dernier ;
- de DIRE que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits aux budgets principal et annexe « Transport Skibus Estibus ».

## **Délibération n°2020/025 : Vote des taux d'imposition - exercice 2020**

M. le Président souligne que la proposition est le *statu quo* sur les taux.

M. Bernard REGARD demande si l'on a plus d'éclaircissement sur le nouveau fonctionnement de la taxe d'habitation. En particulier, la taxe d'habitation qui reste payée par les contribuables les plus aisés et par les résidents secondaires va-t-elle dans les caisses de l'Etat ? Garde-t-on l'effet bases dans la future compensation ?

Mme Evelyne GAY trouve également que l'on est dans le flou.

M. le Président indique qu'il n'y a en effet pas de certitude sur la prise en compte de la dynamique des bases.

M. Francis LESEUR souligne qu'une commune qui gagne des habitants va être pénalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition, à l'exception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui baisse de 1,99 % par rapport à 2019.

Les taux applicables sont donc les suivants :

<b>Taxes</b>	<b>Taux d'imposition 2019</b>	<b>Taux d'imposition 2020</b>
Taxe d'habitation	8,76 %	8,76 %
Taxe sur le foncier bâti	9,17 %	9,17 %
Taxe sur le foncier non bâti	13,12 %	13,12 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7,23 %	7,23 %
CFE de zone	21,11 %	21,11 %
TEOM	9,05 %	8,87 %

## **Délibération n°2020/026 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2020**

M. le Président rappelle que par délibérations n°2017/066 du 13 septembre 2017 et n°2018/005 du 14 février 2018, la CCSR a décidé de financer la compétence GEMAPI par le recours à la taxe du même nom. Conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, il appartient au Conseil de communauté d'arrêter le produit de cette taxe chaque année.

Pour l'année 2020, le Syndicat Mixte GEMAPI a communiqué à la CCSR le montant de la cotisation nécessaire au financement des actions envisagées. Celui-ci s'élève à 56 730,00 €.

M. le Président propose donc d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2020 à hauteur de 56 730,00 €.

M. Francis LESEUR rappelle qu'il avait été indiqué lors de l'instauration de la taxe GEMAPI qu'elle ne devait pas augmenter. Or, ce n'est pas le cas. C'est bien un impôt supplémentaire.

M. Bernard REGARD répond que le nombre d'habitants à payer la même somme ayant augmenté, cela fera moins individuellement.

Après en avoir débattu, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2020 à hauteur de 56 730,00 €.

### **Délibération n°2020/027 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 6 mai 2014 et du 9 décembre 2015 donnant délégation d'attributions au Président,  
Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat : Gestion du parking des Jouvencelles par un agent de sécurité  
Cocontractant : ARAMIS SECURITE                                    prix TTC : 3 088,80 €
- Contrat : Achat de livres pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : LO DIFFUSION                                         prix TTC : 2 400,00 €
- Contrat : Achat d'objets divers pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : DANI SARL    prix TTC : 3 700,82 €
- Contrat : Achat de livres pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : HACHETTE LIVRE SA                                prix TTC : 1 604,90 €
- Contrat : Achat de livres pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : INTERFORUM EDITIS                                 prix TTC : 1 051,50 €

### **Questions diverses :**

- Mme Delphine GALLOIS demande où en est la vente de l'ancien Centre Paul-Emile Victor.

M. Nolwenn MARCHAND répond que la commune de Prémanon et la CCSR ont toutes les deux délibéré. Il ne reste plus qu'à faire l'acte de vente. Le projet est ensuite pour la commune de faire 6 logements sociaux neufs et éventuellement d'accueillir des commerces.

- Avant de lever la séance de ce dernier conseil de communauté du mandat, M. le Président adresse le message suivant :

« Ce dernier conseil communautaire du mandat marque pour quelques-uns d'entre vous et moi-même la fin d'un engagement et d'un investissement d'élus au service de nos communes et de notre Communauté de communes. Je veux mentionner particulièrement Monsieur Marcel PROST, le plus âgé d'entre nous avec 37 ans de mandats électifs.

Ce mandat ne fut pas toujours un long fleuve tranquille, mais même dans certaines heures critiques, nous avons toujours réuni le quorum et je vous sais gré de votre soutien fidèle et solidaire qui nous a permis d'avancer dans l'intérêt de nos 4 communes.

Un important travail a été réalisé. Le bilan du contrat-station présenté toute à l'heure traduit que 80% des actions ont été réalisées totalement, partiellement ou sont en cours, malgré une conjoncture difficile ; je pense à la baisse des dotations qui n'étaient pas dans le schéma initial en 2014 et il nous manque toujours un centre balnéoludique.

Le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) a montré notre fragilité financière mais les informations fiscales sont plutôt rassurantes et porteuses d'espérance. Les recettes supplémentaires proviennent de l'agro-alimentaire et non du tourisme, ce qui alimentera le débat lors du prochain mandat sur les recettes communautaires.

Nous avons été bien aidés dans nos missions et responsabilités par les agents de la CCSR, ici au Fort, mais aussi à l'E.M.P. Je tiens à souligner leurs compétences, leur professionnalisme, leur sens du service public et leur attitude responsable de réserve et de retenue dans certains moments difficiles. Ils méritent tous nos remerciements et compliments.

Je souhaite bonne chance et pleine réussite aux futurs élus qui siègeront bientôt dans cette salle. J'espère qu'ils sauront mettre leur ardeur et leur motivation à développer notre station pour les populations résidentielle et touristique et que selon le vœu de Madame Delphine GALLOIS, l'élan des JOJ continuera d'être fédérateur et rassembleur.

Merci à toutes et à tous.

Vive notre Communauté de communes, et vive la Station des Rousses ! »

- M. Marcel PROST souhaite également prendre quelques minutes avant de clore son mandat. Il gardera un bon souvenir de sa présence autour de la table du conseil de communauté. Il approuve les propos de M. le Président et il espère que le prochain Conseil de communauté saura prendre politiquement ses responsabilités pour faire évoluer la collectivité, dans le cadre de la commune et de l'intercommunalité, fusion de communautés de communes ou pas. Pour M. Marcel PROST, ce sera ainsi : vive le Haut-Jura !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h40.

Fait aux Rousses, le 9 mars 2020.



Le Président,

Bernard MAMET

La Secrétaire,

Delphine GALLOIS